

# ***LABEGUDE INFORMATIONS DU 22 FEVRIER 2018***

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018**

**Présents** : Mmes CHOLVY Paulette, DUCHAMP Cécile, FRENEAT Nathalie, HUOT Michèle, PLAN Marie-Paule, MM BOIRON Jean-Claude, CLADT Bernard, KAPPEL Roger, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

**Absents excusés** : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, RAOUX Mélody, M. CHANEAC Alain,

**Absente non excusée** : Mme PETYT Corinne,

**Procuration** : Mme RAOUX Mélody à Mme DUCHAMP Cécile,

**Secrétaire de Séance** : M. BOIRON Jean-Claude

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

### **OBJET : REVISION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SECURITE**

Ajout aux membres de la commission sécurité de David VERNET et Jean-Claude BOIRON qui est dorénavant composée comme suit :

**Elus** : PONTHER Jean-Yves – Président ; VERNET David – Responsable ; FRENEAT Nathalie – Membre ; BOIRON Jean-Claude – Membre ; CLADT Bernard – Membre ; KAPPEL Roger - Membre

**Non élus** : GROS Cyril – Membre ; MOULIN Jean-Claude - Membre

### **OBJET : MISSION ALTIMETRIE PPRI – APPROBATION DEVIS GEO-SIAPP**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de GEO-SIAPP pour un montant de 1800 € HT (points des relevés espacés de 15 à 20m), pour les relevés topographiques à la Basse-Bégude afin de vérifier les points donnés par la DDT dans l'étude du PPRI.

### **OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rechercher un bureau d'études pour établir le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de LABEGUDE. Ce plan permet de préparer préventivement à la gestion de risques naturels, risques sanitaires ou risques technologiques.

### **OBJET : QUARTIER DU REY : PUP :**

#### **1 - DEVIS COMPLEMENTAIRE ENEDIS**

Monsieur le Maire est autorisé à signer par 11 voix pour et une abstention (M.KAPPEL) le devis complémentaire d'ENEDIS pour un montant de 6371.63 TTC, afin de déplacer le transformateur existant qui étant donné le tracé de la route se retrouverait au milieu du départ de la voie.

#### **2 - DEVIS RESEAU TELECOM**

Le conseil municipal par 11 voix pour et une abstention (M.KAPPEL) valide la proposition de l'Entreprise SATP qui réalisera les tranchées et la pose des fourreaux pour un montant de 18504 € HT. ORANGE transmettra son devis pour le passage des câbles.

### **OBJET : REHABILITATION BOURG CENTRE :**

#### **1 - SUBVENTION DETR**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR au taux maximum pouvant être obtenu pour la partie plateau traversant et rampe d'accès à la salle des fêtes dont le coût est estimé à 47801.80 € HT.

#### **2 - TARIF BRANCHEMENT EAUX PLUVIALES DES PARTICULIERS**

Monsieur le Maire indique que le SEBA a fait effectuer des tests à la fumée en 2011 pour repérer les eaux parasites du réseau d'assainissement. Plusieurs immeubles se trouvant sur la portion où vont être réaménagés les trottoirs sont concernés par un branchement des eaux pluviales sur le réseau assainissement. Les propriétaires concernés avisés pour qu'ils se mettent en conformité n'ont pas réalisé le travaux de conformité dans la mesure où la commune avait le projet de réfection des trottoirs à court terme afin d'éviter d'avoir à payer les frais de creusement et de remise en état des trottoirs. La Commune de LABEGUDE va faire réaliser ces branchements par l'Entreprise EUROVIA lors de la réfection des trottoirs. Suite au devis présenté par cette entreprise, le conseil municipal à l'unanimité fixe les montants de branchement au réseau d'eaux pluviales à refacturer aux particuliers comme suit :

- un montant de 400 € pour le changement de raccordement (correspondant à la déconnexion du réseau EP du réseau assainissement et le branchement au réseau EP)
- un montant de 260 € pour les raccordements provenant des descentes de toits.

**OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS  
SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

Monsieur le Maire est autorisé pour la durée de son mandat, à recruter en cas de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques.

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - AVENANT CONVENTION RELATIVE  
A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation d'une année de la convention signée le 15 janvier 2016 avec le CDG07 concernant l'assistance administrative sur les dossiers CNRACL.

**OBJET : ECOLE PRIMAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES  
RESSOURCES NUMERIQUES AVEC LE COLLEGE GEORGES GOUY**

Dans la continuité du Plan d'Équipement numérique le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le collège Georges Gouy de VALS-LES-BAINS une convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles. Cette convention permet au Collège de Vals-Les-Bains d'acquérir des ressources pédagogiques (logiciels) et de les mettre à disposition de l'école Simone Veil.

**OBJET : REVISION LOYER ET CHARGES DU 44 ROUTE NATIONALE**

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 le loyer du 44 Route Nationale à 165 € par mois, et les charges à 123 € par mois.

**OBJET : AFFAIRES DIVERSES**

**SDEA :** Notification de la délibération du 29/01/2018 approuvant l'adhésion en qualité de membres de différentes collectivités et de la Communauté de Communes «ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS».

**HOMMAGE A M. Jean-Paul NOUGIER :** Le conseil municipal rend hommage à Monsieur NOUGIER décédé en décembre dernier et Monsieur le Maire précise que si rien n'a été fait au niveau de la commune c'est à la demande de la famille et selon le souhait de Monsieur NOUGIER.

**TRAVAUX EGLISE :** Monsieur le Maire signale que les travaux de l'église sont terminés. L'Entreprise LAVILLE doit juste reprendre un endroit où de l'humidité est ressortie.

---

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF :**

Collecte des ordures ménagères tous les mardis et vendredis, le matin. Sortir les poubelles la veille au soir.

Collecte du tri sélectif les vendredis des semaines paires, soit les 23 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril 2018.

**NOMBRE D'HABITANTS :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1412 habitants

**ADOPTEZ DEUX POULES :**

La Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS vous offre cette possibilité, il vous faut remplir un dossier d'inscription. Vous devrez peser vos déchets avant et après l'adoption.

Renseignements à [energie@cdcba.fr](mailto:energie@cdcba.fr) ou au 04.75.36.08.29 ou sur [www.bassin-aubenas.fr](http://www.bassin-aubenas.fr).

**INFORMATION SUR VOTRE FACTURE SAUR :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SEBA a repris en direct la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Votre dernière facture SAUR est calculée sur 7 mois et non 6 afin de clore l'année 2017. Une estimation a été calculée du dernier relevé (octobre) jusqu'au 31 décembre 2017, de ce fait l'estimation repose sur la période estivale qui pour certains est la période de consommation la plus élevée. Le terme « index relevé » a été utilisé à tort sur la facture pour cette période. Si l'estimation est beaucoup plus élevée que l'index que vous aurez relevé réellement, SAUR s'engage à rectifier la facture à votre demande (Tél 04.63.36.10.00). Dans tous les cas, le SEBA procèdera à un réajustement de votre consommation lors du prochain relevé à l'automne 2018.